

Engagements de la Direction

L'Université de Bretagne Occidentale (UBO) s'est engagée dans le champ de la formation continue dès le vote de la Loi de 1971. Cet engagement a toujours été en lien avec un environnement socio-professionnel d'un territoire caractérisé par son histoire et sa périphéricité. La formation continue de l'UBO constitue aussi un des leviers du rayonnement de ses différentes composantes, l'UBO étant la seule Université pluridisciplinaire avec un domaine santé de Bretagne.

Statutairement, le Service Universitaire de Formation Continue et d'Alternance (SUFGA) de l'UBO est un service commun de l'Université. Il met en œuvre la politique de formation continue et d'alternance de l'Université. Il concourt, sous la responsabilité de son Directeur aux missions du service public de l'enseignement supérieur telles qu'énoncées dans le code de l'éducation et aux missions de formation professionnelle tout au long de la vie, définies à la sixième partie du Livre III du Code du travail. Il est chargé, d'une part, dans le respect de la législation en vigueur et dans le cadre des orientations définies par le Conseil d'administration de l'Université, d'une action interne d'impulsion, de conseil et d'organisation et, d'autre part, d'une action externe de relations avec les partenaires de la formation continue et de l'alternance. La Direction du SUFGA impulse au sein de son organisation une dynamique centrée sur l'amélioration continue des activités de formation, d'accompagnement et de reprise d'études en visant la satisfaction de ses usagers (stagiaires, employeurs ou organismes financeurs).

Cette impulsion vise à satisfaire les engagements suivants :

- > Informer, accueillir, orienter et accompagner un candidat,
- > S'appuyer sur des personnels compétents et des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement performants,
- > Accompagner les responsables et les intervenants dans le cadre de leurs prestations et permettre l'identification précise des objectifs des prestations proposées,
- > Proposer des prestations, des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation adaptées aux bénéficiaires,
- > Améliorer en continu nos prestations par le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les usagers suite aux prestations délivrées,
- > Conforter le rôle de l'Université dans le tissu socio-économique.

Pour ce faire, le Directeur confie au responsable qualité les missions de :

- > S'assurer que les processus nécessaires au système de management de la qualité sont établis, mis en œuvre et actualisés,
- > Rendre compte à la Direction du fonctionnement du système de management de la qualité et de tout besoin d'amélioration.

En tant que Directeur du SUFGA, je m'engage à :

- > Viser la satisfaction des usagers ;
- > Respecter et appliquer la politique qualité ;
- > Engager le service dans un processus d'amélioration continue ;
- > Communiquer la politique qualité au personnel du service ;
- > Garantir que cette politique est mise en œuvre et que le système de management de la qualité s'inscrit dans la durée.

La qualité étant l'affaire de toutes et de tous, chaque personnel du service est impliqué dans cette démarche, avec pour objectif d'en faire un élément partagé et intégré au management opérationnel du service.